**29ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(15 - 26 janvier 2018)**

**Monténégro**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le lundi 22 janvier 2018 (matin)

Merci, Madame la vice- Présidente

Je remercie la délégation du Monténégro pour la présentation de son rapport.

Dans le contexte des négociations d’adhésion à l’Union européenne en particulier, d’importants progrès ont été accomplis par le Monténégro en matière de renforcement de l’état de droit, de la lutte contre la corruption (avec la création d’institutions spécialisées), et de protection des minorités.

La France adresse les recommandations suivantes au Monténégro :

* mettre en œuvre de manière concrète les dispositions adoptées pour le renforcement de l’état de droit et la lutte contre la corruption ;
* améliorer encore la protection des journalistes afin de mettre un terme aux attaques dont ils peuvent faire l’objet ;
* améliorer la représentation des femmes dans la vie politique, au gouvernement et au Parlement en particulier ;
* accélérer la mise en œuvre des programmes, notamment de construction, visant à améliorer l’intégration des personnes appartenant à des minorités et régler les questions juridiques relatives au statut de résident de ces populations.

Je vous remercie./.